

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 25

PROCURATION(S) 5

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°15

RENOUVELLEMENT URBAIN – DECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE ECOLE DES CERFS-VOLANTS APRES LIVRAISON DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO – AUTORISATION DE DECLASSEMENT ET DE VENTE DU TERRAIN A L'EPF NORMANDIE

M. le Maire expose au Conseil municipal,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la Ville de Val-de-Reuil est sur le point de livrer un nouveau groupe scolaire Victor Hugo, destiné à remplacer le centre de loisirs et l'école des Cerfs-Volants dont l'état de vétusté ne permettait plus de répondre aux attentes des équipes éducatives et des enfants. Ce nouvel équipement sera livré en début d'année 2024.

Une fois le nouveau groupe scolaire mis en service, il conviendra de procéder à la démolition de l'ancienne école dont l'état général ne permet pas une réhabilitation. Pour ce faire, la ville souhaite obtenir le concours du « Fonds friche » permettant la prise en charge de 75% du coût de démolition.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de céder le terrain d'assiette de l'ancienne école à l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération de

démolition. A l'issue des travaux, les terrains seront de nouveau cédés à la Ville. Pour permettre la vente, il est nécessaire de constater la désaffectation des bâtiments et de prononcer leur déclassement du domaine public.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ancienne école des Cerfs-Volants à compter de la date de réception du nouveau groupe scolaire Victor Hugo ;
- **AUTORISE** le déclassement du domaine public de la parcelle BS 57 et des locaux de l'ancienne école ;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la parcelle BS 57, à l'euro symbolique, pour permettre la déconstruction de l'ancienne école ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de réserve foncière et toute autre convention se rapportant à la démolition des bâtiments ainsi que tout avenant afférant à ces actes.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET